

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication : **2 912 597**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **07 01250**

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : **A 01 K 1/00 (2006.01)**

⑫

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 20.02.07.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 22.08.08 Bulletin 08/34.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *CHOLLET CONCEPT Société à responsabilité limitée — FR.*

⑦2 Inventeur(s) : LE BIHAN LOIC MATHIEU et LE BIHAN YVAN VICTOR.

⑦3 Titulaire(s) :

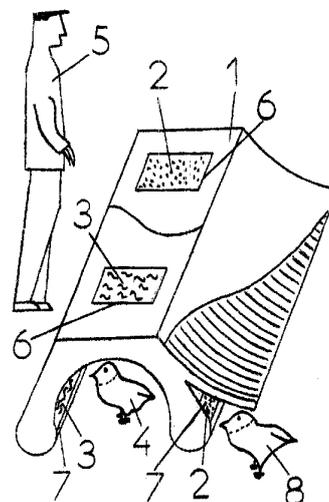
⑦4 Mandataire(s) : LE BIHAN LOIC.

⑤4 **ABRIS POUR ALIMENTER DES ANIMAUX.**

⑤7 L'invention concerne un dispositif permettant d'abriter des intempéries des animaux et d'en assurer son alimentation en nourriture ou en boisson.

Il est constitué d'un corps (1) ayant un espace suffisant pour y abriter un animale(4). Le corps (1) lui permet d'accueillir également sa nourriture (2) ou sa boisson (3). Une ouverture (6) permet à l'éleveur (5) d'y introduire la nourriture (2) ou la boisson(3). Un espace (7) donne accès à l'animale (8) à sa nourriture (2) ou à sa boisson (3).

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à des éleveurs d'animaux.



FR 2 912 597 - A1



### **Dispositif d'abris et d'alimentation pour animaux**

La présente invention concerne un dispositif pour abriter et alimenter les animaux.

L'alimentation des animaux est traditionnellement effectuée à l'aide de mangeoires pour la nourriture et d'abreuvoirs pour la boisson.

5 Par ailleurs, leur abris est assuré généralement par des tôles, des panneaux de façon à les protéger de la pluie, du vent et des éléments extérieurs pouvant nuire à leur santé.

Le tout est disposé de façon séparé dans les parcs gênant l'éleveur de part la surface occupée par un mangeoire et un abris et d'autre part par la multiplicité de son  
10 matériel pour le nettoyage et le stockage principalement.

Le dispositif, selon l'invention permet de remédier à cet inconvénient . Il comporte en effet selon une première caractéristique une forme permettant à n'importe quel animale de s'y abriter et une deuxième faisant apparaître dans sa structure un espace suffisant pour y accueillir de la nourriture pour en faire un  
15 mangeoire ou de la boisson pour en faire un abreuvoir .

Un dessin annexé montre un exemple de réalisation de l'invention.

En référence à ce dessin, le dispositif comporte un corps (1) qui permet grâce à sa structure d'accueillir de la nourriture (2) , de la boisson (3) et de protéger un animal (4). La nourriture (2) et la boisson (3) étant introduit par l'éleveur (5) grâce à  
20 l'ouverture (6). Le corps (1) est munie dans sa partie basse d'un espace (7) permettant à un autre animale (8) d'avoir accès à la nourriture (2) ou à la boisson (3) contenu dans le corps (1).

## REVENDICATIONS

- 1) Dispositif pour abriter et alimenter des animaux comportant un corps (1) ,  
une ouverture (6) et d'un espace (7) caractérisé en ce qu'il comporte un  
espace suffisant pour abriter des animaux (4) et y accueillir dans sa  
structure de la nourriture(2)ou de la boisson(3)accessible aux animaux(4;8)
- 5 2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le corps (1) soit  
munie d'au moins une ouverture (6) permettant d'introduire de la nourriture  
(2) ou de la boisson (3).
- 3) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le corps (1) soit  
munie d'un espace (7) permettant à l'animale (4;8) d'avoir accès à la  
10 nourriture (2) ou à la boisson(3).

1/1

